



Communiqué de presse

Avancées sociales au sein de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot
Suite au mouvement de grève des agents, la communauté de communes Fumel Vallée du Lot a acté plusieurs mesures en faveur des salariés :

- **L'augmentation du CIA de 100 € à compter de cette année**
- **La suppression du groupe de fonction 3 de la catégorie C (235 €), au titre de l'IFSE, à compter de janvier 2025, entraînant de fait le repositionnement des agents dans le groupe de fonction 2 (300€)**
- **L'étalement des jours de grèves sur plusieurs mois (1 jour / mois décompté)**

La satisfaction reste cependant mesurée. Le compromis nécessaire à une reprise du travail a été trouvé tout en permettant de conserver l'unité des agents en améliorant leur qualité de vie.

Il est tout de même regrettable de constater qu'une avancée sociale ne puisse se gagner autrement que dans la douleur.

Ce sont sept longues journées de grève, occasionnant de la fatigue, de la tension pour les agents.

Sept longues journées de désagréments pour la population, les administrés pour qu'enfin une issue positive voit le jour.

La coordination syndicale CGT du Lot et Garonne tient à saluer à ce sujet le comportement exemplaire de la population qui n'a jamais cessé de soutenir les agents dans leur action.

Elle tient également à réaffirmer sa volonté d'aider à l'organisation de la défense des intérêts des agents et du service public à apporter aux populations.

Enfin, elle salue le courage et la détermination des agents qui se sont battus pour obtenir une reconnaissance de la qualité de leur travail.

Monsieur SEKKIOU Kamel pour la CSD CGT 47